

Informations de base

2024/2920(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Mise en place d'un régime d'autorisation volontaire FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne: modification des annexes I et III à la suite d'un accord de partenariat volontaire avec le Ghana concernant un régime d'autorisation pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) relatif aux importations de bois dans l'Union européenne

Subject

3.10.11 Politique forestière

3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité

6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce

6.30 Coopération au développement

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2024)07458	30/10/2024	